

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

<p>L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du cinq avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.</p> <p>Date affichage convocation : 5 avril 2024</p> <p><u>Nombre de membres</u> Afférents au Conseil : 27 En exercice : 27 Qui ont pris part à la délibération : 26</p>	<p><u>Présents</u> :</p> <p>Edwige ZANCHI Jean Jacques VAISSIER Jacques SERRAT Béatrice CARTAYRADE Michel PAPON Georges ALBESSARD Elisabeth BALADUC Gille FRUTIERE Sabine RIVET Sylvie FENIES Bruno DUFAYET Guillaume POINAT Géraud MAZE Cyrille ROLLIN Audrey LAFARGE Alain DELASSAT Andrée BROUSSE Gérard VIOLLE</p>
--	--

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Elisabeth BALADUC,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusée :

Raymonde THESSANDIER

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-04-11 / 18

Subventions exceptionnelles

Madame le Maire propose à l'assemblée d'allouer des subventions exceptionnelles aux associations au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID : 015-211501200-20240411-DELB20240411_18-DE

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

DECIDE d'allouer des subventions exceptionnelles comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2024	Observations
Association à caractère sportif / loisirs	2 700,00 €	-
Tennis de table	300,00	Tournoi interrégional « coupe davis »
Vélo Club Mauriac	700,00	Achat équipements
Etoile sportive collège Méridien	700,00	Championnat France UNSS Cross et natation
Etoile sportive collège Notre Dame	400,00	Jeux Olympiques à Notre Dame
K'Danse	600,00	Gala école de Danse
Association à caractère culturel	7 000,00 €	
Y a le feu aux planches	3 500,00	Festival « les improbables »
La Miremontaise	800,00	Achat de polos
Pro Volcanis	700,00	Concert ensemble de Haute Auvergne
RBAFM	2 000,00	Convention avec la radio
Association à caractère éducatif	1 570,00	
OGEC Ecole Notre Dame	570,00	Noël 2023
OGEC Ecole Notre Dame	1 000,00	Classes découvertes
Association à caractère agricole	1 150,00	
Fédération des marchés de bétail vifs	500,00	Congrès national des marchés aux bestiaux

Association des chevaux lourds	200,00	Foire chevaline 15 février 2024
Association des chevaux lourds	200,00	Foire chevaline 5 décembre 2024
Association des chevaux lourds	250,00	Concours chevaux de trait
Total Général	12 420,00 €	

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 11 avril 2024

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 015-211501200-20240411-DELB20240411_18-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 015-211501200-20240411-DELB20240411_18-DE